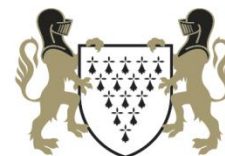


BUDGET PRIMITIF 2022

Débat d'Orientations Budgétaires

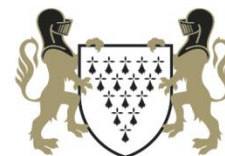
CCAS de Guérande



Le D.O.B. ?

- Instauré par la loi du 06/02/1992 et amendé par la loi NOTRe du 07/08/2015.
- Prévu par le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS, article 15.
- Débat au sein du Conseil d'Administration sur la base d'un rapport présentant les orientations budgétaires.
- Depuis 2016 : une synthèse de ce rapport doit être annexée au budget primitif et au compte administratif.

Orientations budgétaires 2022



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- Intégration de la convention cadre Ville / CCAS approuvée par la délibération du 14 décembre 2021. Celle-ci n'a aucune conséquence comptable car les sommes inscrites s'équilibrent en dépenses et en recettes :

DEPENSES	RECETTES
Charges à caractère général (Chapitre 011) : 165 000 €	Dotations, subventions et participations (Chapitre 74) : 230 000 €
Charges de personnel (Chapitre 012) : 65 000 €	

- Stabilisation des charges à caractère général (hors convention cadre)
- Diminution de 54 K€ des charges de personnel (hors convention cadre) due aux difficultés de recrutement des aides à domicile. **Attente des éléments-RH/finances (montant en évolution)**
- Augmentation de 20,5 K€ des autres charges de gestion courante (subventions) afin d'augmenter la capacité du CCAS à subventionner les projets.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

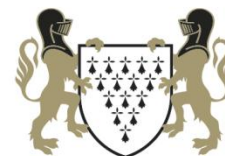
RECETTES

- Diminution de 32 K€ du produit des services
 - => Suppression du reversement de la redevance funéraire (- 7 K€)
 - => Moins d'aides à domicile = Diminution de la capacité à intervenir (- 25 K€)
- Excédent de fonctionnement reporté : 249 787,88 € (+ 83,66%)
- Diminution de 163 K€ des dotations et participations (hors convention cadre)
 - => Diminution de la participation du département pour le pôle personnes âgées au regard de l'incapacité du SAAD à effectuer les heures valorisées (- 76 K€)
 - => La forte augmentation du résultat de fonctionnement permet de diminuer la participation de la Ville de Guérande d'environ 87 K€ soit 662 968,12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Inscription de 5 000 € pour l'achat de mobilier pour les logements d'urgence
- Création d'une enveloppe de dépenses imprévues pour 2 220,97 €
- Excédent d'investissement reporté : 57 154,42 € (+ 3,25%)
- Délibération du 14 décembre 2021 afin de transférer partiellement l'excédent d'investissement en section de fonctionnement pour 35 355,61 €
 - => Attente de l'accord de la Préfecture / Une décision modificative actera ce transfert de crédits.

Les effectifs



EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

MANDATE AU CHAPITRE 012 DU COMPTE ADMINISTRATIF

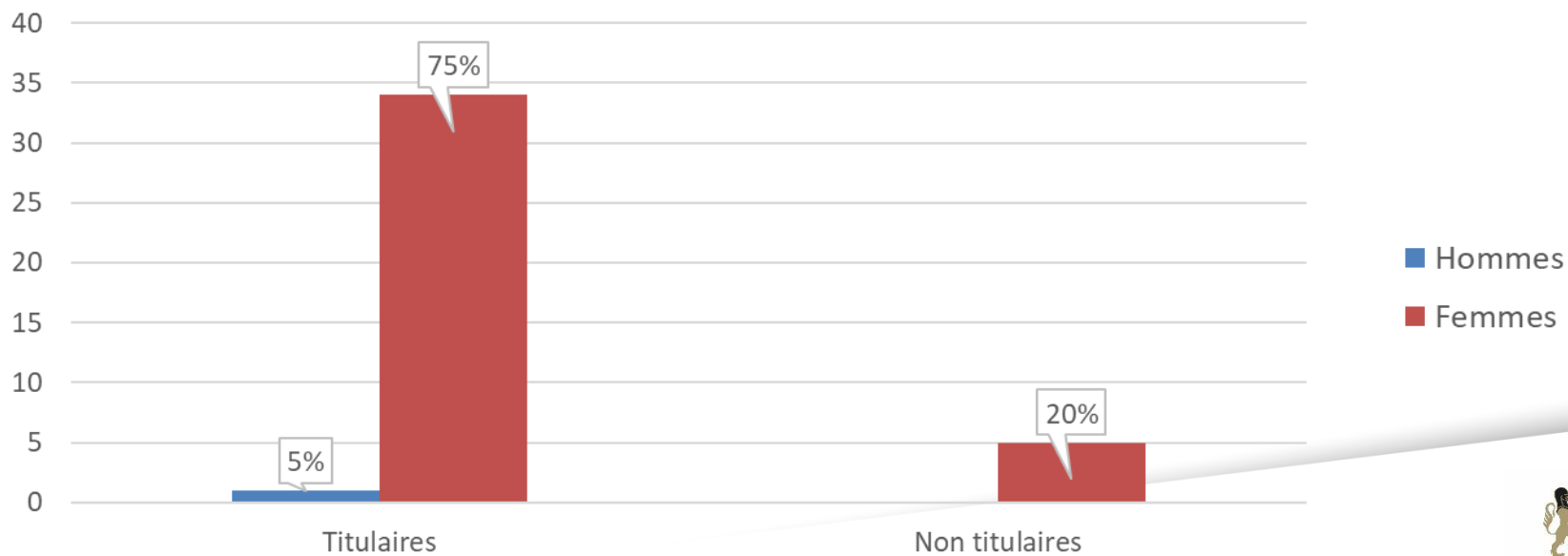
2019	2020	2021
1 508 585,92 €	1 551 071,92 €	1 403 240,26 €

REPARTITION PAR CATEGORIE ET SEXE EFFECTIFS JANVIER 2022

	Hommes	Femmes
Catégorie A	-	3
Catégorie B	-	2
Catégorie C	1	34
TOTAL	1	39

REPARTITION PAR STATUT ET SEXE EFFECTIFS JANVIER 2022

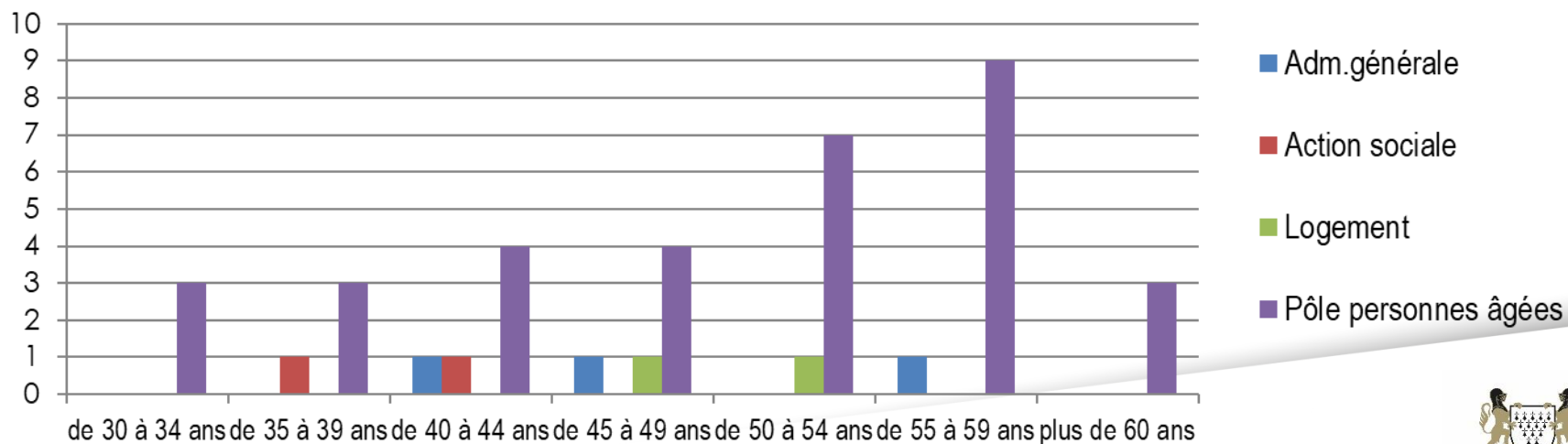
	Hommes	Femmes
Titulaires	1	34
Non titulaires	-	5
TOTAL	1	39



DOB 2022 - CA du 10/03/2022

PYRAMIDE DES AGES EFFECTIFS JANVIER 2022

Services	de 30 à 34 ans	de 35 à 39 ans	de 40 à 44 ans	de 45 à 49 ans	de 50 à 54 ans	de 55 à 59 ans	de 60 à 64 ans
Administration générale			1	1		1	
Action sociale		1	1				
Habitat/logement				1	1		
Pôle personnes âgées	3	3	4	4	7	9	3
TOTAL	3	4	6	6	8	10	3



DOB 2022 - CA du 10/03/2022

LES SERVICES DU CCAS

- **ADMINISTRATION GENERALE**
- **POLE PERSONNES AGEES DEVIENT POLE AUTONOMIE**
- **ACTION SOCIALE / HANDICAP**
- **LOGEMENT / HABITAT**

Au 01/01/2022, 40 personnes travaillent au CCAS de Guérande pour assurer le bon fonctionnement de ses services, dont 2 en contrat à durée déterminé et 4 en disponibilité pour convenances personnelles en cours.